

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22
Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal
Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré
S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 25 Mai 1897

NOUVELLES LOCALES

Mercredi dernier, S. A. S. le Prince, accompagné du lieutenant Comte d'Adhémar de Lantagnac, a visité le pensionnat des Dames de Saint-Maur et a parcouru les différentes classes, adressant aux maîtresses et aux élèves des paroles de félicitations et d'encouragement.

S. A. S. Madame la Princesse, accompagnée de M^{lle} Oliver, Dame d'honneur, a visité hier après-midi les écoles communales de filles à Monaco, ainsi que le Pensionnat des Dames de Saint-Maur.

Partout Elle a été accueillie par les marques de la plus touchante reconnaissance et du plus profond respect. Une abondante distribution de bonbons et gâteaux a clos chacune de ces visites princières.

Vendredi soir, à l'occasion de la Saint-Emile, les membres de la Société Philharmonique se sont rendus chez M. le Ch^{er} de Loth, lui ont offert un bouquet et lui ont donné une sérénade.

Cette fête, toute familiale, a démontré une fois de plus l'union de nos musiciens, leur reconnaissance pour leur aimable et dévoué président, et l'harmonie qui règne entre tous les membres de notre Société vraiment municipale.

La fête donnée dimanche dernier à la Condamine par la Estudiantina Monégasque, organisée avec beaucoup de goût, a parfaitement réussi.

La Société des Bains de Mer avait prêté son gracieux concours, et la Société des Régates avait mis confraternellement son superbe matériel à la disposition de la Estudiantina.

Le concert de l'après-midi avait attiré un nombreux et élégant auditoire. Nous mentionnerons surtout M. et M^{me} Thiarys, deux artistes qui ont obtenu un véritable succès dans le duo de la *Musette*, celui des *Chats*, après lequel ils ont été acclamés et rappelés, et diverses autres chansonnettes très goûtées du public.

Le bal d'enfants, le concert donné le soir par la Estudiantina et le grand bal ont donné, jusqu'à la fin, une grande animation à cette fête, dont il y a lieu de féliciter les intelligents organisateurs.

La musique municipale de Turin, viendra le 3 juin, donner un grand concert sur les terrasses du Casino. Cette société, qui se compose de soixante-dix musiciens recrutés parmi les anciens membres de la garde nationale de Turin et qui a été reconstituée par le comte Edouard Scarampi de Villanova, son président d'honneur, est justement célèbre pour l'excellence de son ensemble autant que par la virtuosité de chacun de ses artistes.

On se rappelle le succès qu'elle a obtenu le 3 juin 1893 à Monte Carlo, retour d'une tournée triomphale dans le Midi de la France, à Toulouse et à Marseille.

Le concert extraordinaire que ces musiciens

si réputés donneront à Monte Carlo, la semaine prochaine, attirera certainement une grande affluence.

Les organisateurs de la fête de charité donnée le 17 mai, boulevard de la Condamine, ont versé, hier, entre les mains de S. Exc. M. Olivier Ritt, Gouverneur Général, la somme de 150 francs, prélevée sur les recettes de ladite fête, et qui ont été répartis comme suit :

50 francs au bureau de bienfaisance ;
50 francs à la Société de Saint-Vincent-de-Paul ;
50 francs aux Sœurs de Bon-Secours.

Ils ont également remis 200 francs à M^{er} Ramin, curé de la Cathédrale, pour soulager les infortunes qui lui sont signalées, et 150 francs à M. le Comte Gastaldi, maire de Monaco, pour les pauvres secourus par la mairie.

A partir de jeudi 27 mai, les Concerts du Casino auront lieu au kiosque de la terrasse.

Nos lecteurs trouveront à la 4^e page l'horaire du chemin de fer (service d'été) qui sera mis en vigueur à dater du 1^{er} juin.

Nous rappelons que la cérémonie de la première communion aura lieu à Sainte-Dévote après-demain jeudi, jour de l'Ascension.

La confirmation sera donnée, à 3 heures, par M^{er} l'Evêque.

Les élections pour le renouvellement du bureau de la Société des Régates ont eu lieu avant-hier dimanche. Sont réélus :

MM. le Ch^{er} Marquet, Louis Ajani, François Médecin, Jean Marquet, Albert de Millo, Alban Gastaldi, Joseph Beuf, Biancheri, Honoré Bellando, Gastaud, Nigio.

Sont en ballottage : MM. Misson, Imbert, L.-B. Crovetto et de Sigaldi.

Ont été réélus censeurs : MM. Sangeorges, Cioco et Gindre.

Dans la liste que nous avons donnée mardi des personnes qui faisaient partie du cortège accompagnant au cimetière le malheureux douanier Rives, victime de l'accident du 12 mai, nous avons bien involontairement omis de mentionner les quatre délégations des employés des gares de Monaco, de Monte Carlo, de Nice et de Menton.

Nous nous empressons de réparer cet oubli, pour rendre hommage à la vérité.

On annonce, de Paris, la mort du baron de Nervo, qui vient de succomber dans son domicile de la rue Marbeuf, 28, à l'âge de 93 ans.

Le baron de Nervo était une personnalité très connue sur le littoral, et notamment à Monte Carlo, où il résidait plus particulièrement.

Il collaborait à plusieurs journaux artistiques et mondains, où il rédigeait des articles de critique théâtrale très remarquables.

Veuf d'une demoiselle de Barante, il laisse un

fil, M. Robert de Nervo, vice-président du Conseil d'administration de la Compagnie P.-L.-M.

Dans son audience correctionnelle du 20 mai courant, le Tribunal Supérieur a condamné, pour banqueroute frauduleuse, les nommés Hyacinthe-Vincent Calenco et Alexis-Nicolas-Antoine Lorenzi, entrepreneurs de maçonnerie, associés, à Monaco, chacun à un an d'emprisonnement.

On lit dans le *Pneu* :

Sur la demande de la Société des Régates de Monaco, l'échelonnement des régates de la Méditerranée en 1898 ont été changées de la façon suivante :

Marseille, 12, 13 février ; Toulon, 19, 20, février — Hyères, 26, 27 février — Cannes, du 3 au 18 Mars — Monaco, 19, 20 Mars — Menton, 21, 22 Mars — Nice du 24 mars au 5 avril — Gênes, 6, 7, et 8 avril.

Rowing. — Lors du Congrès de la Fédération des Sociétés Nautiques de la Méditerranée, tenu à Cannes en décembre 1896, les Sociétés affiliées avaient établi le calendrier des régates pour 1897.

Une petite modification vient d'être apportée aux dates primitivement fixées.

Le Club Nautique de Nice, qui devait organiser ses régates régionales pour le dimanche 9 mai, les a retardées au dimanche 23 mai.

La Société des Régates de Monaco, à son tour, qui avait fixé le 16 mai pour les siennes, vient de prendre date au 27 juin,

Voici alors l'ordre dans lequel les régates régionales auront lieu pendant cet été.

A Nice, le 23 mai, Club Nautique,

A Cannes, le 7 juin, Société Nautique

A Saint-Jean, le 20 juin, Club de la Voile de Nice.

A Monaco, le 27 juin, Société des Régates.

A Marseille, le 14 juillet, championnats de la Méditerranée, à 1, à 2, et à 4 rameurs, organisés par la Société Nautique de cette ville, sous le patronage de la Fédération.

CAUSERIE

Le Centenaire d'une Pipe

Il y a juste cent ans que fut fabriquée en Europe la première pipe en écume de mer.

Ce fut un Français, M. Carton, qui, le premier, introduisit à Paris la matière nécessaire à cette première pipe. A Vienne, un Autrichien, M. de Kummer obtint un brevet spécial pour la fabrication de ces sortes de pipes. Par corruption, l'expression « pipe Kummer » est devenue « pipe en écume de mer ».

Quoi qu'il en soit, le centenaire de la pipe en écume de mer mérite de ne point passer inaperçu. Bien que ne servant guère qu'à la confection des pipes blanches si estimées des fumeurs, l'écume de mer, — *meers chaum* pour les Allemands, *Seesoam* pour les Anglais, — a une importance industrielle et commerciale fort grande. Elle pourrait parfaitement servir de matière première à la fabrication de la poterie et de la porcelaine ; mais en raison de sa rareté et de sa finesse, on la réserve à la confection des pipes

L'écume de mer est un silicate de magnésium contenant

61 % de silicate, 26 % magnésie et le reste en eau. A sa sortie de terre, elle est douce et savonneuse, si bien qu'elle enlève parfaitement la graisse et qu'on s'en sert comme de savon dans les bains maures.

En fait, les gisements de cette substance ne se trouvent que sur peu de points, en Moravie, en Crimée, dans l'île de Negrepont, en Carinthie à Vallecass, en Espagne et dans la Caroline du Sud. Mais le plus important gisement d'écume de mer se trouve à Eski-Chéhir, non loin d'Angora, en Asie-Mineure à 300 kilomètres de Constantinople.

L'écume de mer se trouve généralement à dix ou douze mètres de profondeur, à la suite d'une couche de terre à foulon. D'après les études des ingénieurs, les gisements d'Eski-Chéhir occupent environ 100 kilomètres de largeur variable et indéfinie. Il y a là, comme on le voit, de quoi fabriquer des pipes !

L'extraction de l'écume de mer s'opère par le creusement de puits d'une profondeur moyenne de 40 mètres avec galeries. A sa sortie de terre, l'écume de mer porte le nom de *hamtache* (ou bloc brut). Il y en a de toutes les grosseurs, depuis celle d'une noix jusqu'à celle d'un pied cube. Les blocs bruts sont recouverts d'une gangue de terre végétale rouge et grasse de l'épaisseur d'un doigt. Immédiatement les marchands achètent les blocs dans leur état primitif. Le prix d'achat varie entre 500 et 3,000 piastres les trois sacs pleins, selon la qualité.

Les blocs sont d'abord nettoyés, exposés au soleil, nettoyés une seconde fois, frottés à la cire, puis livrés au commerce d'exportation. Cette substance étant excessivement fragile, les blocs sont entourés chacun d'une épaisse couche de coton, placés dans des caisses, et c'est dans cet état qu'ils arrivent en Europe. Les marchands divisent l'écume de mer en douze qualités. Les caisses renfermant les grands blocs pèsent de 29 à 31 kilos; les caisses à petits blocs pèsent de 36 à 42 kilos.

Les produits exportés sont dirigés sur Vienne, Paris, Pesth et Bruxelles. Ils représentent environ 8,000 caisses par an et une valeur de 1,200,000 à 1,300,000 fr.

L'industrie de l'écume de mer est pour ainsi dire monopolisée par deux villes : Vienne et Paris. Mais les ouvriers parisiens tailleurs d'écume l'emportent sur ceux de Vienne comme réputation. Au fond, Paris est le centre de cette industrie. Grâce à la bonne qualité de ses produits, il satisfait aux besoins des pays qui, auparavant, étaient acheteurs de Vienne.

Les plus gros blocs d'écume de mer sont généralement adressés à Paris, par la gare d'Eski-Chéhir.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du *Journal de Monaco*)

Un de mes amis de province m'écrivait hier : « Les nerfs de Paris se calmeront-ils bientôt ? Quand mettra-t-on des volets aux morgues où l'on expose les cadavres calcinés du Bazar de la Charité ? A Paris, vous devenez trop funéraires ; ne serait-il pas plus sage, maintenant que les larmes justes ont été accordées aux victimes, que les hommages mérités décernés aux sauveteurs, de vaquer aux soins de la vie ordinaire, de moins rechercher les responsabilités administratives ou autres, de faire moins de politique et moins de théologie, de passer un peu plus de temps chez les couturières et de moins nier la beauté du cinématographe sous prétexte qu'un opérateur imprudent a allumé un horrible incendie ? »

N'y a-t-il pas beaucoup de vérité dans ces réflexions ? Le peuple de Paris ne s'emballait-il pas un peu à tort et à travers ?

On a commencé par dire que tout le monde, rue Jean-Goujon, avait été héroïque. On voyait partout des sauveteurs à décorer. On a dressé une liste de douze cents citoyens sublimes. Si bien, qu'en présence de cette armée de sauveteurs, on s'est demandé où étaient les sauvés. Et alors, par une réaction tout à fait névropathique et parisienne, on a prétendu que personne n'avait fait son devoir. Les hommes, grâce à la publicité de certains journaux habitués à semer la haine sociale, se seraient conduits comme des goujats. Les hommes du monde surtout auraient été horribles. Pendant que les hommes du peuple se dévouaient, les habitués des cercles et des fêtes mondaines auraient frappé les femmes à coups de canne et de talons de bottes. On racontait des anecdotes typiques. C'était la fiancée rompant avec son fiancé qui l'aurait abandonnée dans la fournaise. C'était une grande dame recevant la visite d'un jeune homme qu'elle aurait mis à

la porte avec un geste indigné. Heureusement, le *Gaulois* a fait une enquête. Tous ces racontars sont tombés à néant ; l'homme du monde a été réhabilité, ce qu'il méritait certainement ; car c'est lui, il faut le reconnaître, qui a puissamment contribué au succès de la souscription du *Figaro* ; c'est lui qui réparera, autant que c'est humainement possible, les désastres de la catastrophe.

D'ici quelques jours, nous osons l'espérer, on ne parlera plus de ce lugubre événement... ailleurs qu'à la Chambre des députés. On nous annonce une interpellation tendant à prouver que le Cabinet Méline est plus propice aux incendies que le Cabinet Bourgeois. On nous annonce même — ce qui sera le mot de la fin — une pétition de M^{me} Astié de Valsayre aux députés tendant à obtenir, pour les femmes, le droit de porter culottes autrement qu'en bicyclette et au figuré. « Si les hommes se sont sauvés de la catastrophe, explique-t-elle, c'est qu'ils avaient des pantalons, tandis que les malheureuses femmes se sont trouvées empêtrées dans leurs jupes qui, d'ailleurs, ont promptement flambé. Donnez donc des pantalons aux femmes, et vous n'aurez plus de tels malheurs à déplorer. »

Voilà ce qu'on peut appeler... une pantalonnade.

×

La statue de Beaumarchais, au milieu de ce nervosisme de Paris, avait mal pris son heure pour être inaugurée. Le discours très littéraire de M. John Labusquière a passé presque inaperçu, bien que Beaumarchais ait contribué à faire raser la Bastille. Mais cet homme de génie — ce qui a dû lui nuire auprès d'un certain monde — a été grand partisan du canal de Panama.

Beaumarchais, réfugié à Hambourg en 1795, adressait à Rewbell, membre du Comité de Salut public, un rapport sur les vues secrètes des Anglais, qui cherchaient à s'ouvrir un passage vers l'Océan Pacifique par le lac de Nicaragua, au nord de l'isthme de Panama ; et il offrait le moyen de faire tourner ce plan à l'avantage de la France :

« Peu de travaux suffiraient, écrivait-il notamment, pour rendre ces rivières navigables aux vaisseaux et pour former une communication facile par ce lac, entre l'Océan Atlantique et la mer du Sud. Les vaisseaux franchiraient en peu de mois l'espace qui sépare l'Europe de la Chine et des Indes Orientales ; la nation qui serait maîtresse de ce lac et des canaux qui joindraient les deux mers, serait infailliblement la maîtresse du commerce du monde »

C'est Beaumarchais, on le voit, qui le premier rêva le percement de l'isthme.

Si c'est une erreur, on aurait pu la lui pardonner en se rappelant qu'il n'en demeure pas moins l'auteur du *Marriage de Figaro*.

×

Paris pourtant n'est jamais oublieux de ses gloires. Nous en avons eu la preuve dans une des dernières séances du Conseil Municipal. Il s'agissait de donner des noms à plusieurs rues nouvelles. On a créé les rues Arsène Houssaye, François Villers, Victor Duruy (ce qui est bien de la part d'un Conseil radical), amiral Roussin, Benjamin Godard, Ambroise Thomas, Pasdeloup, Auguste Barbier, Furtado-Heine, Léopold Robert, Chapu, Chopin, Cernuschi, Duc, etc.

La nomenclature nous a paru intéressante. Il est si rare, en notre temps, qu'une assemblée délibérante agisse sans esprit de parti.

×

On a tort d'ailleurs de ne pas suivre avec assez d'assiduité les séances du Conseil Municipal de Paris. On y apprend souvent des choses intéressantes. Un rapport officiel, dressé par les services municipaux de l'approvisionnement, constate, qu'en l'an de grâce 1896, Paris a englouti 6,109,056 kilos de viande de plus que l'année précédente. On a aussi mangé beaucoup plus de poulets et de lapins que par le passé ; le lapin surtout est en faveur dans les ménages parisiens.

Seule, la consommation des légumes a diminué de 36,525 kilos. Il ne faut pas en conclure que le végétarisme est en baisse. Il n'a eu qu'un moment d'accalmie à la suite d'un de ses apôtres les plus illustres, notre éminent confrère Francisque Sarcey.

×

Il arrive, d'ailleurs, souvent des choses inattendues dans Paris. Le *Café de Madrid* va devenir Brasserie. Ce pauvre café, qui sera pleuré d'Etienne Carjat, son dernier fidèle, avait pourtant son histoire. C'est là que, sous l'Empire, tenaient leurs assises les plus irréconciliables opposants d'alors : chaque jour, on y voyait Gambetta, J.-J. Weiss, Spuller, Neftzer, Hébrard, Ranc, Henry Fouquier et bien d'autres. Que d'articles furent écrits sur ces tables de marbre — car en ce temps-là les journalistes faisaient encore leur copie au café... ce qui les obligeait, paraît-il, à avoir une certaine constance dans leurs opinions. On a souvent raconté ce mot de Clément Duvernois voulant

convertir à l'empire libéral un de ses vieux camarades. Il lui vanta les mérites du système.

— Tout cela est bel et bon, interrompit l'irréconciliable, mais que diraient nos amis qui ne comprendraient pas, et que ferais-je s'ils me blâmaient, comme ils en auraient le droit ?

— Eh ! fit Clément Duvernois, parbleu ! tu changerais de café !

Tout se modifie : nous n'avons plus que des brasseries. Ce qui permet aux amateurs d'écrire à chaque instant des articles qui contredisent leurs opinions d'il y a six mois.

×

Autrefois, d'ailleurs, on avait fait quelque bruit de l'invitation suivante que M^{sr} Clari, nonce apostolique, vient de lancer dans le monde officiel :

M^{sr} Clari, archevêque-évêque de Viterbe, ayant remis à M. le Président de la République les lettres par lesquelles Sa Sainteté le Souverain Pontife a daigné l'accréditer en qualité de nonce du Saint-Siège apostolique, prie Monsieur et Madame... de lui faire l'honneur de venir passer la soirée au palais de la nonciature, 11 bis, rue Legendre, le samedi 22 mai, à neuf heures et demie.

Les prédécesseurs de M^{sr} Clari n'invitaient que les « Messieurs ». M^{sr} Clari n'a fait cependant que revenir à une vieille tradition et les dames devront venir en toilette « pas trop montante » mais « pas trop décolletée ». On offre à nos Parisiennes une belle occasion de montrer leur goût pour le juste milieu.

×

Autrefois — disons cela pour finir — on n'avait pas de distraction l'après-midi. Aujourd'hui il est de mode d'aller à quelque *five o'clock* en sortant... de la Bodinière. Nos grand-mères étaient privées de cette charmante bonbonnière, où, dans des *matinées* (mot nouveau) on entend le spirituel conférencier Maurice Lefèvre causer sur les « chansons en crinoline » que détaillent avec tant de charme M^{lle} Mily Meyer et M. Paul Fugère, du théâtre de la Gaité.

Chaque époque, comme chaque âge a ses plaisirs. Ceux de notre temps nous paraissent délicieux : profitons-en. Poussons Paris à reprendre son mouvement aimable et répétons ce mot historique d'un Président de la Chambre des députés : « que la séance continue ! »

DANGEAU.

FAITS DIVERS

L'ANNÉE 1897. — L'année 1897 ayant commencé un vendredi, jour fatidique qui peut effrayer certains peureux, nous croyons utile de rappeler quelques faits historiques qui se sont accomplis un vendredi.

C'est un vendredi, le 3 août 1492, que Christophe Colomb fit voile du port de Palos pour l'Amérique. C'est un vendredi, le 12 octobre 1492, qu'il aperçut la terre. C'est un vendredi, le 4 janvier 1493, qu'il repartit pour l'Espagne annoncer sa glorieuse découverte. Il débarqua en Andalousie le vendredi 15 mars 1493, et c'est un vendredi 14 juin 1494 qu'il découvrit le continent américain.

Le vendredi 5 mars 1497, Henri VII, roi d'Angleterre, donnait à Jean Cabot la mission qui amena la découverte de l'Amérique du Nord. C'est également un vendredi, le 7 septembre 1565, que Melendiez fondait Saint-Augustin, la ville la plus ancienne des Etats-Unis. C'est encore un vendredi, le 22 février, que naquit Georges Washington. C'est un vendredi, le 7 octobre 1781, qu'eut lieu la reddition de Saragota. La trahison d'Arnold fut découverte un vendredi, le 23 septembre 1780.

Enfin, pour limiter nos exemples à la seule Amérique, c'est un vendredi, le 7 juin 1781, que Richard-Henry Lee lisait au Congrès la déclaration de l'indépendance des Etats-Unis.

LES CONSULS ETRANGERS ET LES TESTAMENTS. — La Cour de cassation de Paris vient d'annuler un arrêt de la Cour d'Aix, portant sur une question de droit international fort intéressante dans une ville comme la nôtre où tous les peuples du monde sont représentés la majeure partie de l'année.

A la suite du décès de M^{lle} Ross, Anglaise d'origine, et domiciliée depuis quelques années à Cannes, un inventaire de ses biens fut fait, suivant les règles ordinaires de la procédure.

On découvrit dans ses papiers un testament olographe dont le vice-consul d'Angleterre, M. Taylor, prétendit s'emparer, puisqu'il s'agissait d'une sujette de la reine Victoria. Or la loi française veut que les testaments de cette nature soient aussitôt présentés au président du Tribunal, qui dresse procès-verbal de la présentation et de l'ouverture, et désigne un notaire pour en recevoir le dépôt.

Ce sont là des précautions tutélaires, qui sont imposées par le caractère même des testaments olographes, en prévision des contestations qui peuvent s'élever ensuite sur l'authenticité de la signature, les erreurs de dates, etc., etc.

Le vice-consul anglais prétendait que ces dispositions

n'étaient applicables qu'aux sujets français, et qu'il avait le droit, en sa qualité d'agent consulaire, de passer outre. La Cour d'Aix lui donna raison, et ordonna que le testament lui fût remis. La Cour suprême a décidé, au contraire, que l'article 1007 était absolu dans ces dispositions, et que les représentants des pays étrangers n'avaient nullement qualité pour y déroger, à moins que ce droit ne leur eût été reconnu par un traité formel.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Etude de M^e VALENTIN, notaire à Monaco
2, rue du Tribunal

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e VALENTIN, notaire à Monaco, le deux mars mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, enregistré, monsieur Lazare TORRELLI, propriétaire et madame Claire DIANA, son épouse, demeurant ensemble à Nice, ayant élu domicile à Monaco, en l'étude de M^e Valentin, notaire, ont acquis de monsieur le comte Félix GASTALDI, officier de l'ordre de Saint-Charles, chevalier de la Légion d'honneur, propriétaire et Maire de Monaco, demeurant en ladite ville, ayant aussi élu domicile, en l'étude de M^e Valentin, notaire, une parcelle de terrain située à Monaco, quartier de Monte Carlo, d'une superficie de cinq cents mètres carrés, faisant partie du numéro 305 de la section D du cadastre, détachée d'une plus grande propriété, pour tenir : au midi, au boulevard des Moulins ; au nord, à l'avenue Saint-Laurent ; au levant, à madame Petit-Brégnat ; au couchant, au surplus de la propriété de monsieur le comte Gastaldi.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix de *soixante mille francs*.

Une expédition dudit contrat, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, le trois mai mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, volume 58, numéro 2, a été déposée au greffe du Tribunal Supérieur de Monaco, ce jourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble sus désigné des inscriptions pour cause d'hypothèques légales qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, à peine d'être déchues de tous droits sur cet immeuble.

Monaco, le vingt-cinq mai mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

Pour extrait : L. VALENTIN.

Etude de M^e Antoine BLANC, notaire à Monaco
39, rue Grimaldi, 39

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat passé devant M^e Antoine BLANC, notaire à Monaco, le dix mars mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, monsieur Paul MÉDECIN, employé au Casino, demeurant à Monaco, ayant élu domicile en l'étude de M^e BLANC, a acquis de monsieur Louis NIGIO, propriétaire et employé au Casino, demeurant aussi à Monaco, ayant aussi élu domicile en l'étude de M^e BLANC ;

Une parcelle de terrain de la contenance de cent quatre-vingt-dix mètres carrés cinquante décimètres carrés environ située à Monaco, quartier des Révoires, portée au plan cadastral sous le n° 406 de la section B, et joignant : au sud, monsieur Nigio ; au nord, le chemin des propriétaires ; à l'est, l'entrée de deux mètres de largeur appartenant à monsieur Nigio, et à l'ouest, ledit chemin particulier des propriétaires.

Cette acquisition a été faite au prix de *quatre mille sept cent soixante-deux francs, cinquante centimes*.

Une expédition de ce contrat, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, le dix-neuf mars mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, volume 56, numéro 11, a été déposée ce jourd'hui même au Greffe du Tribunal Supérieur.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble vendu des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits sur cet immeuble.

Monaco, le 25 mai 1897.

Pour extrait : Signé, A. BLANC.

Dûment enregistré.

A VENDRE

aux ENCHÈRES PUBLIQUES et VOLONTAIRES pour CAUSE DE DÉPART

A MONACO

en l'étude de M^e BLANC, notaire

Le Samedi 29 mai 1897, à 2 heures

1^{er} lot. — Une villa dite *Villa Beaulieu*, située à Monte Carlo, boulevard des Moulins, en face la villa « Marie-Hortense, » avec un terrain destiné à servir de jardin à la villa, compris entre la terrasse et le chemin de fer longeant la mer, le tout d'une contenance de 830 mètres environ.

Ensemble le mobilier la garnissant.

Mise à prix..... **80,000 fr.**

2^e lot. — Un terrain à bâtir attenant à celui compris au lot ci-dessus et touchant Lorenzi, Braquetti et la voie ferrée, d'une contenance de 884 m. 85 cent. environ.

Mise à Prix..... **16,000 fr.**

Entrée en jouissance immédiate.

Beau quartier.

Splendide vue sur la mer, le Casino et la côte.

Exposition plein midi.

A dix minutes du Casino et sur le passage du tramway.

Consignation pour enchérir sur le premier lot seulement, la valeur du mobilier 15,000 francs.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e Blanc, notaire.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur **Pierre ROUSTAN**, quincailler, dont les titres de créance ont été vérifiés et affirmés, sont invités à se rendre, en personne ou par fondé de pouvoirs, le 4 juin prochain, jour de *vendredi*, à deux heures et demie de relevée, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au palais de Justice, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat, et, en cas d'union, pour y être procédé conformément aux articles 500 et 501 du Code de Commerce. Monaco, le 22 mai 1897.

Pour le Greffier en Chef,
A. Croco, C. G.

AVIS

Par jugement en date de ce jour, exécutoire sur minute et avant son enregistrement, le Tribunal Supérieur a déclaré en état de faillite la dame **Marie Boutelle**, veuve en premières nocces du sieur **Joseph Pons**, et épouse en deuxièmes nocces du sieur **Froment**, négociante en épiceries et denrées coloniales à Monaco, 2, rue Caroline, et a fixé provisoirement l'ouverture de cette faillite au 22 mai courant.

M. PICOT-LABEAUME, juge du siège, a été nommé commissaire, et M. Auguste Croco, syndic provisoire de ladite faillite.

Pour extrait conforme, délivré en exécution de l'article 413 du Code de Commerce.

Monaco, le 25 mai 1897.

Le Greffier en Chef,
RAYBAUDI.

Etude de M^e Honoré BERTRAND, huissier à Monaco
3, place Saint-Nicolas, 3

VENTE VOLONTAIRE

Le samedi vingt-neuf mai courant, à deux heures du soir et jours suivants s'il y a lieu, devant la maison Rigoni, sise quartier Saint-Michel à Monte Carlo, il sera procédé à la vente de divers meubles et objets mobiliers, tels que : lit complet, commode, buffet, tables, chaises, table de nuit, lingerie, vaisselle, ustensiles de cuisine, un établi, divers outils de menuisier, une montre en argent, etc. ; le tout dépendant de la succession vacante du sieur Charles Furno, en son vivant menuisier à Monaco.

Au comptant, 5 % en sus pour frais d'enchères.

L'huissier : BERTRAND.

Cette vente a été autorisée par Ordonnance de monsieur le Président du Tribunal Supérieur, en date du 18 mai 1897, enregistré.

Etude de M^e Honoré BERTRAND, huissier à Monaco
3, Place Saint-Nicolas

VENTE VOLONTAIRE

Le samedi vingt-neuf mai courant, à neuf heures du matin et jours suivants s'il y a lieu, sur la place d'Armes, à la Condamine, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers, tels que : lits complets, commodes, armoires à glace et à linge, toilettes, buffets, tables, glaces, fauteuils, tapis, rideaux, pendules, machine à coudre, verrerie, vaisselle, ustensiles de cuisine, etc.

Au comptant, 5 % en sus pour frais d'enchères.

Monaco, le 22 mai 1897.

L'huissier : BERTRAND.

Monsieur Joseph BERGONZI et sa famille remercient vivement les personnes qui ont bien voulu s'associer à leur douleur en assistant, lundi 17 mai, aux obsèques de

Monsieur Elisée-Jean-Antoine BERGONZI

Madame veuve Elisabeth CROVETTO, née PAUL, et sa famille, remercient sincèrement les personnes qui ont assisté aux obsèques de

Monsieur Sébastien-Grégoire CROVETTO

et prient celles qui n'auraient pas reçu de lettre de faire part de vouloir bien excuser un oubli involontaire en ces douloureuses circonstances.

Une messe de huitaine sera célébrée le samedi 29 du courant, à 9 heures du matin, en l'église Sainte-Dévote

SOCIÉTÉ ANONYME des HALLES et MARCHÉS

de la Principauté de Monaco

Messieurs les Actionnaires de la Société des Halles et Marchés de la Principauté de Monaco, sont convoqués en Assemblée générale extraordinaire.

La réunion aura lieu le jeudi 3 juin 1897, à 9 heures et demie du matin, au siège de la Société.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Modification de l'article 25 des statuts ;
- 2° Modification de l'article 14 des statuts ;

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Halles et Marchés de la Principauté de Monaco sont convoqués en Assemblée générale ordinaire, conformément à l'article 23 des statuts.

La réunion aura lieu le jeudi 3 juin 1897, à 11 heures du matin, au siège de la Société.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée générale ;
- 2° Lecture du rapport des Commissaires ;
- 3° Lecture du rapport du Conseil d'Administration ;
- 4° Approbation des comptes de l'exercice 1896-1897 et décharge à qui de droit s'il y a lieu ;
- 5° Fixation du coupon ;
- 6° Tirage des obligations ;
- 7° Nomination des Administrateurs ;
- 8° Nomination des Commissaires ;
- 9° Fixation de la rétribution des Commissaires.

Conformément à l'article 24 des statuts, nul ne peut assister aux Assemblées générales, s'il n'est porteur de vingt actions.

Conformément à l'article 28 des statuts, les Actionnaires doivent, pour avoir droit d'assister aux Assemblées générales, déposer leurs titres deux jours au moins avant l'Assemblée générale.

En conséquence, messieurs les Actionnaires pourront opérer ce dépôt dans les caisses de la Société, à partir du 20 mai, tous les jours, de 2 heures et demie à 4 heures et demie.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 17 au 23 mai 1897

CANNES, b. Monte-Carlo, fr., c. Ferrero,	sable.
ID. b. Louise-Auguste, fr., c. Gondillet,	id.
ID. b. Louise, fr. c. Garel,	id.
ID. b. Fortune, fr., c. Roux,	id.
ID. b. Saint-Louis, fr., c. Martin,	id.
ID. b. Reine-des-Anges, fr., c. Daumas,	id.
ID. b. Ville-de-Marseille, fr., c. Bellone,	id.
ID. b. Marie, fr., c. Arnaud,	id.
SAINT-TROPEZ, b. Figaro, fr., c. Musso,	id.
ID. b. Bon-Pêcheur, fr., c. Arnaud,	id.

Départ du 17 au 23 mai

A LA MER, yacht à vap. Princesse-Alice, monég., c. S. A. S. le Prince Albert I ^{er}	sur lest.
SAINT-MAXIME, b. Deux-Frères, fr., c. Courbon,	id.
MENTON, b. Saint-Louis, fr., c. Sanmartin,	id.
BASTIA, balan. Purgatorio, fr., c. Giuliani,	id.
CANNES, b. Monte-Carlo, fr., c. Ferrero,	id.
ID. b. Saint-Louis, fr., c. Martin,	id.
ID. b. Marie, fr., c. Arnaud,	id.
ID. b. Louise, fr., c. Garel,	id.
SAINT-TROPEZ, b. Figaro, fr., c. Musso,	id.
ID. b. Bon-Pêcheur, fr., c. Arnaud,	id.
ID. b. Ville-de-Marseille, fr., c. Bellone,	id.
ID. b. Fortune, fr., c. Roux,	id.

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX

VIOLETTE DE MONTE CARLO

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

EAU D'IRIS DE MONACO

EAU DE COLOGNE

FLUIDE LÉNÉTIQ MOEHR

EAU, PATE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

NESTOR MOEHR

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

MONTE CARLO, boulevard Peirera, MONTE CARLO

A LA

BELLE JARDINIÈRE DE MONACO

Boulevard de la Condamine

Maison spéciale de Vêtements tout faits et sur mesure pour hommes et enfants.

Uniformes et Livrées — Costumes Cyclistes — Maillots et Bas — Robes de chambre et Coin de feu — Vêtements imperméables — Habits — Redingotes — Gilets et Pantalons drap noir — Pèlerines capuchon.

Vêtements sur mesure, le complet depuis 45 fr.

MAISON DE CONFIANCE

Prix marqués en chiffres connus

GRAND BAZAR

MAISON MODÈLE

DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

Médaille aux Expositions Universelles : Anvers, 1885; Paris, 1889

PRIX FIXE

ARTICLES DE PARIS

SOUVENIRS DE MONACO ET DE MONTE CARLO
 PAPETERIE, FOURNITURES DE BUREAUX, PHOTOGRAPHIES
 OBJETS RELIGIEUX, PARFUMERIE
 ÉVENTAILS, GANTS, BONNETERIE, BROSSERIE
 LINGERIE, RUBANS, MERCERIE, DENTELLES
 OMBRELLES, PARAPLUIES, CANNES
 ARTICLES DE JEUX, OPTIQUE, JOUETS

ARTICLES DE VOYAGES ET DE MÉNAGE

MAISON RECOMMANDÉE — ON PARLE LES LANGUES

GÈNES

CLINIQUE PRIVÉE POUR DAMES

(Traitements des maladies des femmes)

Directeur : D^r L. M. BOSSI

Professeur d'Obstétrique et de Gynécologie à l'Université de Gènes

ASSISTANCE DES SŒURS DOMINICAINES
 QUI DEMEURENT DANS L'INSTITUT

Traitement des maladies de la matrice, des ovaires, de la vessie, des cas d'obstétrique compliqués, de l'hystérisme, etc.

Maison située dans une très belle position, isolée, avec grand jardin. — Salle pour laparotomies. — Salle pour toutes espèces d'opérations gynécologiques et pour médications. — Massage — Electrolyse — Bains de mer.

Pour informations, s'adresser au D^r Prof. BOSSI, rue Assarotti, 20, Gènes, de 1 heure à 3 heures, les mardi, Samedi, Mercredi et Dimanche.

LEÇONS ET COURS

POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de S^t-Maur

Rue Grimaldi, n° 25 — Condamine

APPARTEMENT A LOUER

S'ADRESSER :

18, rue des Briques — MONACO

LEÇONS DE PIANO

M^{lle} SCHWENTZER

MONACO, Rue de Lorraine, 10, MONACO

Imprimerie de Monaco — 1897

HORAIRE DE LA MARCHÉ DES TRAINS DU 1^{er} JUIN 1897 — SERVICE D'ÉTÉ

STATIONS	1 rap. 1				7 rap. 1				13 exp. 1.2.3.				5 exp. 1.2.				A partir du 1 ^{er} octobre			
	matin	matin	matin	matin	matin	matin	matin	matin	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	
PARIS.....	9 25								8 25											
DIJON.....	9 49								1 4											
LYON-PERRACHE.....	9 49								3 57											
arr.	10 25								9 25											
MARSEILLE.....	353	337	301	303	311	331	7	333	343	309	13									
omn.	omn.	omn.	omn.	omn.	omn.	omn.	exp.	omn.	omn.	omn.	13									
1.2.3.	1.2.3.	1.2.3.	1.2.3.	1.2.3.	1.2.3.	1.2.3.	1.2.3.	1.2.3.	1.2.3.	1.2.3.										
matin	matin	matin	matin	matin	matin	matin	soir	soir	soir	soir	soir									
TOULON.....	12 20						7 35	9 50												
Les Arcs.....	9 25						9 53	11 27												
CANNES.....	5 23	5 20					8 35	12 58												
arr.	6 17	8 9	9 59	11 44			3 54	2 48	5 14	6 56	9 23	11 37								
NICE.....	4 55	6 45	8 45	11 20	1 4		3 10	5 28	7 10	9 58	11 37									
Nice-Riquier.....	5 4	6 54	8 24	11 26	1 7		3 16	5 35	7 16	10 6										
Villefranches-Mer.....	5 4	6 58	8 28	11 30	1 11		3 21	5 39	7 20	10 13										
Beaulieu.....	5 42	7 2	8 32	11 34	1 16		3 26	5 44	7 25	10 20										
Eze.....	5 47	7 7	8 37	11 39	1 21		3 32	5 49	7 30											
La Turbie.....	5 23	7 13	8 43	11 45	1 27			5 55	7 36											
MONACO.....	5 27	7 17	8 47	11 49	1 31		3 44	5 59	7 40	10 35										
arr.	5 32	7 22	8 52	11 53	1 36		3 44	6 4	7 43	10 40										
dep.	5 35	7 25	8 55	11 56	1 39		3 48	6 7	7 46	10 44										
MONTE CARLO.....	5 38	7 29	8 58	11 59	1 43		3 53	6 11	7 50	10 50										
dep.	5 45	7 36	9 5	12 6	1 50		4 6	6 18	7 57	10 58										
Cabbé-Roquebrune.....	5 59	7 50	9 19	12 20	2 4		4 14	6 32	8 11	11 12										
MENTON.....	6 10	8 1	9 33	12 31	2 15		4 26	6 43												
arr.	6 10	8 1	9 33	12 31	2 15		4 26	6 43												
dep.	6 22	8 13	9 45	12 43	2 27		4 38	6 55												
VINTIMILLE.....	6 22	8 13	9 45	12 43	2 27		4 38	6 55												
arr. h. Paris	6 35		10 57		3 40		5 51	7 29												
dep. h. Paris	6 35		10 57		3 40		5 51	7 29												
GÈNES.....	matin	matin			soir		soir	soir												
arr. h. Paris	5 50	8 30			11 15		2 12	4 15												

STATIONS	1 ^{er} classe				2 ^e classe				3 ^e classe				A dater du 1 ^{er} octobre							
	matin	matin	matin	matin	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	
GÈNES.....	matin	matin			soir		soir	soir												
arr. h. Paris	5 50	8 30			11 15		2 12	4 15												
VINTIMILLE.....	318	306	308		10		12	348	352	356	360									
omn.	omn.	omn.	omn.		exp.		exp.	omn.	mixte	omn.	omn.									
1.2.3.	1.2.3.	1.2.3.	1.2.3.		1.2.3.		1.2.3.	1.2.3.	1.2.3.	1.2.3.	1.2.3.									
matin	matin	matin			soir		soir	soir												
Garavan.....	6 35	8 57	10 23		12 43		3 10	5 3	6 58		11 45									
MENTON.....	6 48	9 10	10 36		12 58		3 23	5 43	7 13											
arr.	6 57	9 20	10 46		1 7		3 32	5 23	7 23	10 33	12 4									
dep.	7 12	9 35	11 1		1 22		3 47	5 38	7 38	10 48	12 19									
Cabbé-Roquebrune.....	7 18	9 41	11 7		1 28		3 53	5 44	7 45	10 54	12 25									
MONTE CARLO.....	7 20	9 44	11 12		1 30		3 57	5 47	7 48	11 3	12 27									
arr.	7 23	9 47	11 15		1 34		4 1	5 50	7 52	11 3	12 30									
dep.	7 26	9 50	11 20		1 36		4 4	5 52	7 57	11 4	12 33									
MONACO.....	7 34	9 55	11 25		1 42		4 10	5 57	8 4											
arr.	7 37	10 1	11 31		1 49		4 17	6 3	8 42											
dep.	7 42	10 6	11 37		1 55		4 23	6 8	8 20	11 17										
Beaulieu.....	7 46	10 10	11 42		2 2		4 28	6 12	8 26	11 21										
arr.	7 50	10 14	11 48		2 5		4 33	6 17	8 33											